

www.vps.fgov.be

Vol par ruse: analyse du phénomène

Introduction

Cette brochure est destinée principalement aux personnes actives dans le secteur de la prévention.

En première instance, elle est destinée aux Conseillers en techno-prévention. Ils disposent ainsi d'une information complète et circonstanciée en matière de vol par ruse et ils peuvent communiquer les informations qu'ils jugent opportunes au moment où ils délivrent la fiche conseils, que ce soit lors d'une visite à domicile ou lors d'une séance d'information. Il s'agit d'un complément à la présentation powerpoint qui a été remise sur CD-ROM au mois de septembre 2006.

Cette brochure sera disponible sous format électronique uniquement ([www.vps.fgov.be/nos publications](http://www.vps.fgov.be/nos_publications)) pour l'ensemble des personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le phénomène.

La fiche conseils sera également disponible sous format électronique à la même adresse et pourra être commandée par e-mail auprès de notre centre de diffusion (infodoc@ibz.fgov.be).

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons que les informations reprises dans cette brochure vous seront utiles dans votre travail.

Table des matières

Le vol par ruse: c'est quoi?	4
Qui sont les victimes?... Et les auteurs?	7
Comment le prévenir?	9
Quelques conseils utiles...	10
Nos partenaires de la campagne	11

Le vol par ruse: c'est quoi?

Définition

Il n'existe pas de définition légale du vol par ruse. La définition ci-après vise uniquement un délit commis dans une habitation et ne comprend pas les différentes ruses utilisées pour la perpétration d'autres délits. Par exemple: détourner l'attention pour commettre un vol à la tire ou pour voler un sac dans une voiture à l'arrêt, qui sont d'autres formes de ruse.

« Tout délit par lequel une personne usurpe une identité professionnelle ou utilise un faux, une astuce ou une ruse à l'encontre d'une personne pour obtenir, ou tenter d'obtenir, l'accès à son habitation en vue d'y commettre un vol ou en vue de soustraire une somme d'argent disproportionnée par rapport à la valeur réelle d'un bien ou d'un service. »

Catégories

Différentes catégories peuvent être énumérées:

Dénomination	Usurpation
Faux employé public	Agent de police, agent de la commune, agent des services sociaux, de l'Etat, ...
Faux employé	Electricité, gaz, compagnie des eaux, ...
Faux travailleur	Jardinier, couvreur, nettoyeur de vitres, ...
Faux titre	Récolteur pour une œuvre de bienfaisance, démarcheur à domicile, ...
Subterfuges - faux prétextes	Demande à boire, pour téléphoner, se rendre aux toilettes, ...

Modus operandi

Ci-dessous vous trouverez un exemple typique du déroulement d'un vol par ruse:

1	Un faux employé d'une compagnie des eaux pénètre dans une habitation en invoquant une raison plausible pour sa présence sur place (travaux dans la rue, relevé de compteur,...).
2	Il entraîne la future victime dans une pièce reculée (en utilisant un prétexte quelconque) tout en prenant soin de veiller à ce que la porte d'entrée reste non verrouillée voir entr'ouverte.
3	Ses complices, usurpant la qualité de policiers, pénètrent dans l'habitation, dérobent des objets sans valeurs appartenant à la victime et ressortent. Le faux employé des eaux quitte à son tour les lieux.
4	Les faux policiers simulent ensuite l'arrestation du faux employé des eaux en le ramenant au domicile de la victime. Ils exhibent alors les objets volés au préalable.
5	La victime reconnaît ses biens. Le faux agent des eaux quitte les lieux discrètement ou s'enfuit.
6	La victime mise en confiance par les faux policiers dévoile, à la demande ce ceux-ci (le prétexte ici est qu'il est préférable de s'assurer que d'autres valeurs n'ont pas disparues), les endroits où sont cachés ses biens les plus précieux (somme d'argent importante, bijoux,...).
7	Après le départ des auteurs, la victime s'aperçoit du vol.

D'autres modus operandi, sans pour autant être exhaustif (les méthodes évoluent régulièrement), font également partie du 'vol par ruse':

- La victime est abordée au retour de ses achats par une femme qui se prétend infirmière ou pharmacienne. Elle propose son aide et la met en confiance. Elle entre au domicile et s'arrange pour éloigner la personne de l'entrée. Un complice s'introduit dans l'habitation dérobe des objets de peu de valeurs puis revient en se présentant comme policier, met la personne en confiance et lui demande de lui remettre ses biens pour vérifications;
- Des actions de démarchage à domicile (vente de draps, tapis, réparation de toitures,...);

- Par contact téléphonique au préalable, un auteur prétend que de faux billets sont en circulation et qu'un employé de banque viendra effectuer le change à domicile.

Qui sont les victimes?

Et... les auteurs?

Profil des victimes Les victimes sont, en grande majorité, des personnes âgées de plus de 70 ans qu'elles soient veuves, isolées ou en couple. Elles sont physiquement et moralement faibles et de nature peu méfiante.

Elles réalisent parfois des transactions financières sur le pas de la porte et conservent d'importantes sommes d'argent à domicile.

Elles habitent généralement dans des quartiers résidentiels ou semi-résidentiels, mais rarement dans des quartiers socio-économiquement *favorisés*.

L'impact psychologique avec répercussion sur la santé des victimes est important. Les victimes ressentent souvent de l'embarras d'avoir été trompé. Elles n'ont parfois pas conscience d'avoir été victime ou ne veulent pas l'admettre. Ces différents comportements ont souvent comme corollaire un non signalement d'un nombre important de faits (chiffre noir).

Moment des faits Ce type de vol se déroule généralement entre 9h.30 et 17h.00 avec un pic important entre 10h.30 et 13h.00. Le vol par ruse est surtout enregistré du mercredi au vendredi et quasiment jamais le week-end

Profil des auteurs Les auteurs:

- parlent couramment le français et parfois le néerlandais;
- agissent par groupe de deux ou trois;
- sont issus du milieu des gens du voyage de nationalité française (passent fréquemment la frontière) ou du milieu gitan local;
- sont généralement vêtus de manière soignée et s'expriment poliment ;
- font rarement usage de violence.

Agissements criminels

Ils usurpent la qualité de policier en portant parfois un vieil uniforme ou un pull (ou une casquette) mentionnant 'Police'. Ils pratiquent par raids, c'est-à-dire 2 à 4 faits sur une courte période dans une région déterminée puis disparaissent. Le repérage des victimes se fait dans la rue, les magasins,... Un repérage par téléphone est également possible (l'appelant pose des questions générales sur l'habitant prétextant un sondage, une étude quelconque ou un démarchage). Le repérage des lieux est également réalisé avant le passage à l'acte proprement dit.

Ce que risque l'auteur des faits

La particularité du vol par ruse est que ce phénomène n'existe pas en tant que tel dans le code pénal. Il peut s'agir d'un vol simple, d'un vol avec violence ou menace ou encore d'une escroquerie ou d'une tromperie suivant les éléments constitutifs de l'infraction.

Type d'infraction	Circonstance aggravante	Tribunal	Peine de réclusion
Vol simple (sans violence ni menace)	Avec usage d'un titre ou d'un insigne d'un fonctionnaire public (par ex. faux policier)	De police	5 à 10 ans
Vol avec violence ou menace		Correctionnel	10 à 15 ans
Escroquerie ou tromperie (s'approprier une chose appartenant à autrui).	Avec usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité (par ex. faux agent des eaux)	De police	1 mois à 5 ans

Dans le cas d'un vol avec violence ou menace avec usage d'un titre ou d'un insigne d'un fonctionnaire public et, en outre, commis par deux ou plusieurs personnes, la peine de réclusion prévue est de 15 à 20 ans.

Comment le prévenir?

Campagne de diffusion

La campagne fédérale de sensibilisation et de prévention est maintenant lancée. Une fiche conseils est à disposition de toutes les personnes souhaitant lutter contre ce phénomène.

Bourgmestres et chefs de corps

Cette campagne touchera des partenaires essentiels. Ainsi les bourgmestres et chefs de corps de tout le Royaume sont invités à communiquer les informations de prévention liées à ce phénomène et à organiser des séances d'information à destination des seniors à l'aide d'une présentation powerpoint réalisée au niveau fédéral et de la pancarte-conseils.

Fédérations et associations

Les Fédérations d'aide et soins à domicile distribueront la fiche conseils à leurs patients. Les Associations de seniors contacteront leur agent de quartier ou le conseiller en technoprévention afin d'organiser une séance d'information. Certaines associations distribueront elles-mêmes la pancarte à leurs membres.

Les Fédérations nationales du secteur de l'électricité et de l'eau s'engagent à communiquer de manière plus systématique avec les autorités locales afin d'améliorer la reconnaissance des employés.

Le message

Le **message de prévention** est extrêmement simple : *'Identifiez toujours vos visiteurs'*. Les conseils à suivre le sont tout autant : ne pas laisser entrer le visiteur et demander sa carte officielle - comportant son nom, l'association ou l'organisme auquel il appartient (ou prétend appartenir) et une photo reconnaissable - ; demander au visiteur la raison de sa visite ; et appeler la police en cas de suspicion quant à l'identité et/ou aux comportements du visiteur.

Quelques conseils utiles...

Lorsqu'on sonne à la porte

- **Identifiez toujours vos visiteurs.** Lorsqu'on sonne à la porte, regardez d'abord par le judas, la fenêtre ou faites-vous installer une chaîne de sécurité afin de pouvoir discuter avec les visiteurs sans les laisser entrer.
 - **Prenez garde aux fausses qualités** (policier, pompier, agent Electrabel, agent des Eaux ou Belgacom). Demandez au visiteur de voir sa carte de légitimation et regardez-la recto-verso. Un uniforme n'est pas une preuve. Un bleu de travail encore moins. Les démarcheurs, vendeurs professionnels ou membres d'associations caritatives sont en possession d'une accréditation du Ministère dont dépend leur organisme : exigez de voir celle-ci. Au moindre doute, téléphonez à l'institution ou au numéro d'urgence de la police (101).
 - **Évitez de faire entrer des personnes** inconnues et si toutefois vous les invitez à entrer, ne les laissez pas sans surveillance. Refermez la porte à clé une fois que la personne est entrée afin d'éviter qu'un éventuel complice pénètre dans votre habitation.
 - Si on demande pour téléphoner, **prenez note du numéro et composez-le vous-même.**
-

Prenez de bonnes habitudes

- **Rompez l'isolement**, gardez des contacts réguliers avec vos voisins ou des associations.
 - Ayez toujours à portée de main les **numéros de téléphone** importants pour votre sécurité (famille, voisins, amis, police,...).
 - **En cas de départ en voyage ou d'hospitalisation**, prévenez juste une personne de confiance (voisin, ami, famille).
 - Dans la mesure du possible, **gardez votre porte d'entrée verrouillée**, et si votre animal de compagnie doit sortir, refermez la porte derrière lui.
 - Notez au préalable les **numéros de vos bons de caisse** et autres **valeurs**. Ainsi, vous pouvez faire opposition en cas de vol et les papiers n'auront aucune valeur pour le voleur.
-

Évitez les tentations

- **Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent** chez vous. Préférez les paiements par virement ou par carte de crédit.
 - **N'indiquez jamais où se trouve l'argent.** Même pas à un policier.
 - **Ne révélez pas que vous vivez seul(e).**
 - **N'indiquez pas certaines données** à caractère personnel dans votre boîte aux lettres ou dans l'annuaire téléphonique.
 - **N'inscrivez pas le code secret des cartes bancaires** et évitez d'utiliser un code trop évident.
-

Comment reconnaître un vrai agent de police?

- Tout policier, aussi en uniforme, qui se présente, doit pouvoir être en mesure de montrer sa **carte de légitimation**. La photo et le nom de l'agent y figurent.
 - Demandez le **numéro de téléphone du bureau** de l'agent. S'il hésite avant de répondre, ce n'est pas normal.
 - Un vrai policier ne demandera certainement **pas** de lui montrer où vous cachez vos biens de valeur.
 - Un vrai policier ne se présentera **pas** chez vous en compagnie d'un voleur arrêté.
 - Un vrai policier ne demandera **pas** non plus de regarder dans votre portefeuille.
-

Conseils de prévention

- Ne laissez **pas paraître** sur la sonnette **que vous vivez seul(e)** (par exemple "veuve X"). Mentionnez uniquement votre nom de famille.
- Il est recommandé tout d'abord d'**installer une chaîne à la porte**. Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs et cela permet à l'occupant de l'habitation de parler avec une personne qui se présente d'une manière relativement sûre.
- Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leur **marchandise à l'entrée de votre porte** (tapis, draperie, ...). Ce subterfuge est souvent utilisé pour camoufler la perpétration d'un vol.
- Méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose **à boire ou à manger**. Ne les laissez surtout pas entrer chez vous.
- Gardez le numéro de téléphone de la police locale près de votre téléphone. **Quand quelqu'un sonne à votre porte et prétend être de la police, téléphonez à la police** et demandez si le nom que donne l'agent en question existe et si cet agent est de service.

- Ne téléphonez surtout **pas** au numéro de téléphone que vous donne l'agent. Il peut s'agir du numéro d'un complice.
-

Que faire en cas de doute?

- Ne certainement **pas laisser entrer**.
 - Si vous êtes seul(e) à la maison, **faites semblant d'appeler quelqu'un** qui serait présent chez vous pour faire croire aux auteurs potentiels que vous n'êtes pas seul(e).
-

Que faire si des faits sont malgré tout commis?

- Déclarer immédiatement le vol.
 - En cas de vol de valeurs et de bons de caisse, prévenir immédiatement la banque et faire opposition. Cela empêchera les auteurs de s'emparer du butin.
-

Comment la police procède-t-elle suite à une déposition?

- Il se peut que les voleurs aient laissé des **traces**. **Ne touchez à rien** jusqu'à l'arrivée sur les lieux de la (vraie) police.
 - Un **procès-verbal** est dressé et la description de l'/des auteur(s) est diffusée aux autres services de police.
 - La police fédérale dispose d'une cassette vidéo sur laquelle les auteurs de tels faits sont connus. Elle est à la disposition des services de police chargés de ces enquêtes.
 - La police est attentive à l'**aide aux victimes**. Nous ne pouvons dès lors que conseiller d'y faire appel.
-

Sécurité en rue

- **Évitez** de transporter des sommes d'argent importantes sur vous.
- Quand vous revenez de la banque, **ne comptez pas** votre argent **en rue**.
- **Ne vous laissez pas distraire** quand vous retirez de l'argent au distributeur automatique.
- N'inscrivez **jamais** votre code personnel à proximité de votre carte de banque.
- Quand vous avez l'impression d'**être suivi**, entrez dans un magasin. Si vous êtes certain d'être suivi, signalez-le.
- Ne placez **jamais** les clés de votre maison à proximité de vos papiers. Cela permettrait au voleur éventuel de se rendre immédiatement chez vous après vous avoir volé votre sac.
- Promenez-vous le plus possible **au milieu du trottoir**.
- Portez votre sac à main toujours **du côté des bâtiments** et ce pour éviter de vous le faire arracher depuis un véhicule en mouvement.

Nos partenaires de la campagne

- Police fédérale
 - Police locale
 - Bourgmestres
 - Chefs de corps
 - Conseillers en technoprévention
 - Fédération des Centrales de Services à Domicile (C.S.D.)
 - Fédération des Aides et Soins à Domicile (F.S.A.D.)
 - Fédération d'Employeurs de Services d'Aide à Domicile (F.E.S.A.D.)
 - Coordination des Associations de Seniors (C.A.S.)
 - Fédération des gestionnaires électricité et gaz en Belgique (SYNERGRID)
 - Fédération belge du Secteur de l'eau (BELGAQUA)
OuderenOverlegKomitee / Vlaamse Ouderenraad
 - Familiehulp vzw
 - Familiezorg vzw
 - OKRA
 - Croix Jaune et Blanche
 - VVSG
-

Notes

Notes

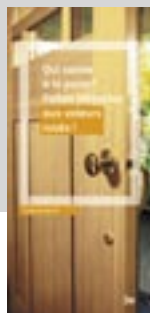
Depuis quelques années, un phénomène particulier a fait son apparition: **le vol par ruse**. Ce sont principalement les personnes âgées qui en sont les victimes.

Pour sensibiliser ces seniors à la prise de bonnes habitudes et au suivi de certains comportements, une campagne a été lancée en décembre 2006. Une fiche, reprenant les principaux conseils « à faire et à ne pas faire » lors de la venue d'un inconnu chez soi, a été réalisée. Celle-ci est distribuée, dans un premier temps, par les fédérations d'aides et soins à domicile, les associations de seniors, les services communaux et les commissariats de police.

Pour les conseillers en technoprévention, ou autres personnes actives dans le secteur de la prévention, il existe ce folder plus détaillé.

Ce **folder** peut être téléchargé sur notre site: www.vps.fgov.be

La **fiche des conseils** (photo ci-jointe) sera également disponible sur notre site www.vps.fgov.be et pourra être commandée en envoyant un e-mail à l'adresse: infodoc@ibz.fgov.be



Service public fédéral Intérieur
Sécurité et Prévention

76, Boulevard de Waterloo
1000 Bruxelles

Tel. +32 02 557 33 99
Fax +32 02 557 33 67

vpb@ibz.fgov.be
www.vps.fgov.be



Veiligheid en Preventie
Sécurité et Prévention

